

## **Agenda 21 - «L’empreinte écologique, un indicateur de durabilité» - Demande de subvention auprès du Ministère de l’Écologie et du Développement Durable**

**M. CYPRIANI, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Dans le cadre de l’Appel à projet lancé par le Ministère de l’Écologie et du Développement Durable, la Ville s’est inscrite dans un projet «L’empreinte écologique, un indicateur de durabilité. Un outil d’aide à la décision des collectivités et des territoires».

Pour abonder l’Agenda 21 en cours, l’empreinte écologique, indicateur de durabilité pourrait devenir un outil d’aide à la décision dans les projets d’un territoire. L’empreinte écologique est apparue lors des réunions post préparatoires à l’Agenda 21 comme un excellent outil pédagogique pour populariser et faire comprendre au citoyen le concept de développement soutenable.

L’empreinte écologique est l’évaluation de la surface de sol nécessaire pour :

- d’une part, produire l’intégralité des biens et services consommés par cette société
- d’autre part, assimiler l’ensemble de ses déchets.

L’empreinte écologique permet de calculer un seuil de durabilité au-delà duquel une société ne peut se considérer comme écologiquement soutenable. Actuellement ce seuil se situe à 1,9 hectare / habitant. Tout habitant de la Terre dépassant ce seuil consomme et rejette en moyenne dans l’écosystème davantage que ce que ce dernier peut durablement supporter. Autrement dit : au-delà de la consommation, c’est le capital des générations futures qui est en jeu.

Pourtant un tel calcul pose bien des questions aux preneurs de décisions, tant il est vrai qu’aucun territoire ne saurait être qualifié de soutenable s’il garde un impact environnemental supérieur au seuil de durabilité écologique. Au-delà de leurs compétences propres, comment les collectivités publiques d’un territoire peuvent-elles influencer sur les modes de consommation ? Comment peuvent-elles réduire les consommations d’énergies fossiles ? Comment réduire la production de déchets des ménages, leurs émissions de gaz à effet de serre ?

Autant de questions auxquelles il est bien difficile de répondre et qui sont l’objet de la réflexion à Besançon. Pour répondre à ces questions et tenter de trouver des solutions, la Ville va lancer une réflexion qui comprendra 4 axes :

**1** - Préciser le résultat de l’empreinte écologique à Besançon pour mettre au point la méthode définitive de calcul adaptée au cas d’une ville de la taille de Besançon.

**2** - Croiser ce résultat avec un indicateur de développement social pour construire une grille d’évaluation sur laquelle apparaîtrait l’objectif à atteindre : un niveau de développement humain à la fois satisfaisant et écologiquement durable.

**3** - Elaborer 3 scénarios pour évaluer le caractère durable de certains aspects de la politique de la ville et proposer des axes de réflexion.

**4** - Elaborer une grille d’analyse au regard de l’empreinte écologique.

Pour le suivi de cette mission, un groupe de travail technique restreint est constitué. Il est composé de représentants de la Ville de Besançon, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'Agence d'Urbanisme, des représentants de la DIREN, de l'ADEME, des représentants de la Chambre Régionale d'Agriculture, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de représentants d'associations de protection de l'environnement et d'experts.

L'étude sera confiée à un bureau d'études.

Le budget de l'opération s'élève à 45 000 €. Le Ministère de L'Écologie et du Développement Durable est susceptible de soutenir le projet, si ce dernier est retenu au titre du troisième appel à projet sur «Les outils et démarches en vue de la réalisation d'Agenda 21 locaux».

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation de l'étude sur les bases indiquées,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'appel à projet et les conventions à venir,
- de solliciter l'aide financière du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable qui sera inscrite en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant sur l'imputation 90.830.1321.03619.10000 dès réception de la notification attributive.

**«M. Benoît CYPRIANI :** Je crois que ce n'est pas mal de temps en temps de rappeler ce qu'est l'empreinte écologique et je vais vous expliquer en même temps en quoi consiste ce nouveau rapport. L'empreinte écologique : il s'agit de calculer les ressources disponibles pour la culture, pour la production d'énergie, pour les pâturages, pour la forêt et de mettre ces ressources disponibles en rapport avec le calcul des surfaces consommées sur un territoire donné par différentes activités : les transports, le logement, la nourriture et les services divers. Ce qui amène à montrer que nous consommons beaucoup plus que nos ressources disponibles sur le territoire que nous occupons. C'est quelque chose qui a déjà été dit, c'était l'objet de la précédente étude qui montrait que si tous les habitants de la terre vivaient comme les Bisontins, il faudrait 3 planètes ! Ce rapport-là vise à répondre à un appel à projets du Ministère de l'Environnement, lequel appel à projets vise des propositions d'outils d'évaluation des agendas 21 locaux. Donc l'empreinte écologique que nous avons construite avec l'aide de WWF, le fond mondial pour la nature, il va s'agir maintenant de la personnaliser en tenant compte des données vraiment locales alors que jusqu'à présent le calcul de l'empreinte écologique avait été fait en partant des chiffres nationaux et en faisant des petites corrections pour les ramener au territoire local. Donc, première chose, personnaliser l'empreinte au niveau de Besançon. La deuxième chose consiste à faire passer ce concept d'empreinte d'outils pédagogiques à un outil de suivi et d'évaluation des démarches de développement durable. La troisième chose sera de l'enrichir avec un autre concept qui est l'indice de développement humain, qui serait une façon d'associer l'environnement à l'aspect social, environnement social et économique, c'est, je vous le rappelle, les trois branches du développement durable. Donc cet indice de développement humain est un outil qui a été développé par le programme des Nations Unies pour le développement qui repose sur un certain nombre de critères qui sortent un peu des calculs habituels basés uniquement sur le produit brut par habitant. Ça inclut l'espérance de vie, les années d'études des habitants du pays concerné, le degré d'alphabétisation, etc. et c'est un concept qui a été défini par Amartya SEN, Prix Nobel indien de 1998. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci Benoît. Nous avons refait le point sur cet Agenda 21 et sur le développement durable et l'empreinte écologique est quelque chose effectivement qui doit nous préoccuper».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.*